



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 27

5 juillet 1972

### POSSIBILITÉS DE LA LIAISON FERROVIAIRE AVEC L'ARCTIQUE

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé récemment que l'Institut canadien des transports de surface guidés, rattaché à l'Université Queen's de Kingston (Ontario), avait achevé la rédaction d'un rapport intitulé "Liaison ferroviaire avec l'Arctique". Ce rapport est une étude préliminaire des possibilités techniques de réalisation et de coût d'un chemin de fer devant acheminer le pétrole de Prudhoe Bay jusqu'aux marchés nord-américains, sur le versant nord de l'Alaska, une région caractérisée par le pergélisol.

Cette étude, financée par le ministère, fait partie d'un groupe d'études en cours en vue de trouver des solutions de rechange au transport par pipe-

lines, telles que trains-blocs, avions de fort tonnage, pétroliers brise-glace, sous-marins, navires semi-submersibles et autres modes de transport. D'après son étude, l'Institut estime que le transport par rail des quantités de pétrole prévues semble techniquement possible, et présente des calculs, à partir de certaines hypothèses économiques, sur le prix du transport.

#### ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE ET RÉSEAU

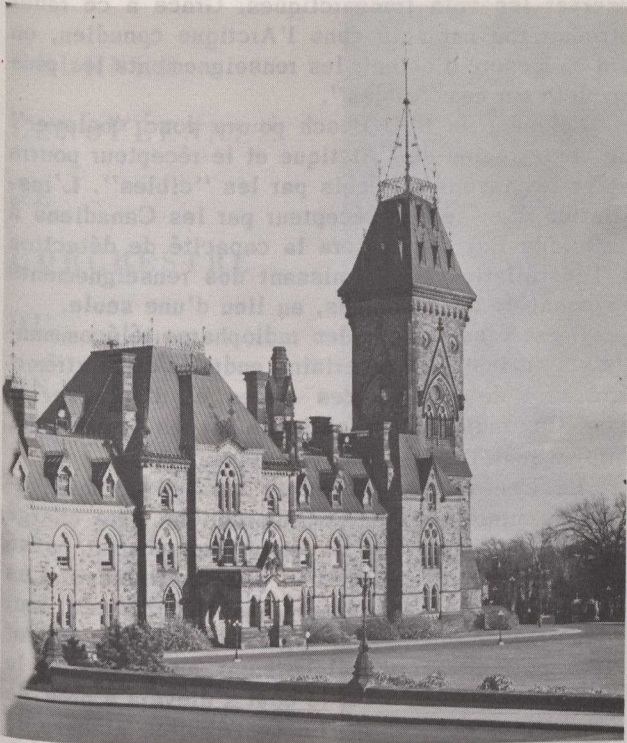
D'après les prévisions, cette liaison ferroviaire nécessiterait quelque 360 locomotives et onze mille wagons-citernes d'une capacité de 94 tonnes chacun. Formés de 168 wagons chacun, vingt trains d'une longueur de deux milles, et tirés par cinq locomotives, achemineraient quotidiennement un volume de pétrole théoriquement fixé à deux millions de barils. Le réseau consisterait en une double voie de grande résistance munie d'un système de signaux avancés le long du parcours de 1240 milles. Sur les trois tracés envisagés, le rapport accorde la préférence à celui qui, partant de Prudhoe Bay, longe le versant nord de l'Alaska jusqu'au delta du Mackenzie puis continue en direction du sud-est en suivant la vallée du fleuve Mackenzie pour atteindre finalement un point proche de la rivière Trout dans les Territoires du Nord-Ouest. De là, le pétrole serait acheminé par pipeline étant donné qu'à l'origine l'étude devait porter sur le transport du pétrole sur le pergélisol. L'étude a estimé à \$2.4 milliards les dépenses d'établissement pour la construction du chemin de fer et la dette globale s'élèverait à environ trois millions de dollars avant les premières rentrées de fonds. Les calculs, selon les hypothèses choisies, donnent des tarifs de l'ordre de 50 à 84 cents le baril pour 1240 milles.

Le ministre a précisé que, selon les estimations de l'étude menée par l'Institut, la construction du chemin de fer occuperait en moyenne cinq mille

#### SOMMAIRE

Possibilités de la liaison ferroviaire avec l'Arctique .....	1
Le commerce extérieur: premier trimestre 1972 .....	2
L'Édifce de l'Est ouvert au public .....	3
Le Canada ratifie le Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers ....	3
Projet canado-américain de radar outre-horizon .....	4
Les jeunes à Stratford .....	4
Tournée européenne de l'Orchestre du CNA .....	5
Sauvons les bébés en danger .....	6
Programme canado-américain de géologie	6
Personnages amusants à la Place de l'Ontario .....	7
Les programmes d'aide de 1971-1972 .....	7
Directives contre la "pilulomanie" .....	8
Premier prix à un film de l'ONF .....	8





L'Édifce de l'Est

## L'ÉDIFICE DE L'EST OUVERT AU PUBLIC

L'Édifce de l'Est, sur la colline du Parlement, l'un des monuments historiques les plus importants du Canada, a été ouvert au public le 1er juillet, tel qu'annoncé par le premier ministre.

Cette décision a été prise par suite d'une demande du Comité du patrimoine de la Capitale nationale, qui aidera le Bureau du Conseil privé à organiser des visites guidées de l'édifice, siège de l'exécutif et lieu de travail des chefs du gouvernement depuis la Confédération.

Pour ne pas déranger la bonne marche des affaires de l'État, les jours d'ouverture seront les samedis, dimanches et jours de fête légale, au cours des mois d'été. C'est ainsi que les visiteurs pourront admirer la Salle du Conseil privé qui, après restauration, a retrouvé son apparence originelle, l'antichambre du Conseil privé, le cabinet du premier ministre, qu'ont occupé presque tous les premiers ministres du Canada, ainsi que le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, occupé jadis par sir John A. Macdonald et, depuis, par de hauts fonctionnaires de l'État.

L'Édifce de l'Est, le plus important au Canada au point de vue de l'histoire politique, n'avait été ouvert au public qu'à l'occasion du centenaire de la Confédération.

## LE CANADA RATIFIE LE TRAITÉ RELATIF AU CONTRÔLE DES ARMES AU FOND DES MERS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait savoir que le Canada a ratifié le Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers. Les instruments de ratification ont été déposés le 17 mai par les représentants du Canada à Londres, Washington et Moscou, où le traité est ouvert à la signature et à la ratification des États.

Le traité de contrôle des armes au fond des mers dont le titre complet est "Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol", a été négocié à la Conférence du Comité sur le désarmement et approuvé, à l'automne de 1970, par l'Assemblée générale des Nations Unies. En annonçant la ratification canadienne, M. Sharp a déclaré que le traité constitue une étape importante qui aidera à exclure le fond des mers de la course aux armements.

Le traité interdit de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (à savoir des armes chimiques et biologiques) sur le fond des mers et des océans au-delà d'une zone côtière de 12 milles. Il interdit aussi de placer des constructions, installations de lancement ou autres installations conçues pour le stockage, les essais ou l'utilisation de telles armes. Il n'interdit pas de placer des armes conventionnelles qui ne font pas partie de systèmes

de destruction massive ou de tous autres systèmes d'armes sous-marines qui ne sont pas effectivement placés sur le fond des mers (par exemple, les sous-marins nucléaires).

## RÔLE DU CANADA DANS LES NÉGOCIATIONS

La délégation canadienne à la Conférence de Genève du Comité sur le désarmement a joué un rôle positif dans les négociations qui ont conduit au traité. Le Canada a été l'un des premiers États qui ont demandé avec insistance qu'un ensemble de mesures de contrôle des armes aussi étendu que possible soit appliqué à une zone aussi vaste que possible au fond des mers et des océans. Un certain nombre de propositions canadiennes, notamment celles qui ont trait aux procédures de vérification, ont été incorporées au texte final.

La ratification canadienne est accompagnée d'une déclaration qui précise la position du Canada sur divers points du droit de la mer qui se rattachent au traité. Cette déclaration expose le point de vue canadien de la manière suivante:

- a) le traité ne saurait être interprété comme autorisant les États à placer des armes non interdites (c'est-à-dire des armes conventionnelles) sur le fond des mers et des océans au-delà de leur plateau continental, ou à utiliser cette zone pour des fins autres que pacifiques;
- b) le traité ne saurait être interprété comme autorisant un État autre que l'État côtier à placer des

- armes non interdites sur son plateau continental; et
- c) le traité ne saurait être interprété comme limitant d'une façon quelconque le droit de l'État côtier de procéder à une inspection et d'effectuer le retrait de toutes armes étrangères ou éléments ou systèmes d'armes qui se trouveraient sur son plateau continental.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué que le traité ne confirme ni ne contredit la position de tout État partie au traité sur l'une quelconque de ces questions, mais qu'il a été jugé souhaitable de préciser le point de vue canadien par écrit au moment de la ratification.

Le traité entre maintenant en vigueur, ayant été ratifié par 22 gouvernements, y compris les gouvernements dépositaires (Grande-Bretagne, États-Unis et URSS). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voit en cet événement une étape majeure dans la voie longue et difficile qui doit conduire à la mise en place d'un système global de contrôle des armes et de désarmement. Il a fait observer notamment que les parties au Traité de contrôle des armes au fond des mers sont résolues, comme l'affirme le préambule au traité, à poursuivre les négociations en vue d'autres mesures de ce genre concernant les 75 p. 100 de la surface terrestre que recouvrent les mers et les océans du monde.

## PROJET CANADO-AMÉRICAIN DE RADAR OUTRE-HORIZON

Le Canada et les États-Unis entreprendront conjointement cet été une évaluation du radar outre-horizon. L'essai doit se faire à partir de Hall Beach, dans la presqu'île Melville, qui se trouve dans la zone canadienne des aurores polaires.

Ce projet, appelé Polar Cap III, sera dirigé par le Conseil de recherches pour la Défense (CRD) en collaboration avec la *United States Air Force*.

L'implantation à Hall Beach du radar et de son récepteur, tous deux fournis par la USAF, doit commencer ce mois-ci. Simultanément, le CRD doit établir un second poste récepteur radar à Cambridge Bay, sur l'île Victoria, soit 550 milles à l'ouest du premier. Les essais qui doivent se terminer en août 1973 commenceront en octobre, lorsque les deux installations auront été mises à l'épreuve.

Le radar outre-horizon peut repérer des objets au moyen de la réflexion des ondes radar par les couches de l'ionosphère, qui se situe entre 60 et 160 milles au-dessus de la surface terrestre. Toutefois, l'efficacité de ce radar est parfois réduite du fait des fluctuations qui se produisent dans l'ionosphère. Il faut donc obtenir d'autres données avant de pouvoir évaluer l'utilité opérationnelle et le rapport coût-efficacité du radar outre-horizon dans les latitudes polaires.

Puisque ce radar sera installé tout à fait au sud de l'île Baffin, il se trouvera à un endroit idéal pour

observer les vols transarctiques. Grâce à ce radar outre-horizon implanté dans l'Arctique canadien, on sera en mesure d'obtenir les renseignements les plus complets sur ces "cibles".

Le radar de Hall Beach pourra donc "balayer" une vaste région de l'Arctique et le récepteur pourra capter les rayons réfléchis par les "cibles". L'installation d'un second récepteur par les Canadiens à Cambridge Bay augmentera la capacité de détection de l'installation en fournissant des renseignements provenant de deux sources, au lieu d'une seule.

Il est possible que des radiophares télécommandés soient installés à certains endroits de l'Extrême-Nord afin de simuler des cibles et d'éprouver le radar. Ces radiophares, fabriqués par les Américains, seraient installés par les Canadiens.

Le Centre des recherches sur les communications du ministère des Communications sera chargé d'effectuer les travaux en vertu d'un contrat passé par le Conseil de recherches pour la Défense. Les Forces armées canadiennes apporteront aussi leur concours au projet. Cinq organismes américains et divers entrepreneurs collaboreront au projet de la USAF à Hall Beach, dont le coût s'élèvera à près de huit millions de dollars. La contribution globale du Canada, à partir de la planification initiale jusqu'à la phase finale où l'on commencera à traiter les données, sera légèrement inférieure à un million de dollars.

## LES JEUNES À STRATFORD

L'expérience d'abord tentée en 1958 dans le cadre du Festival de Stratford d'organiser des représentations spéciales à l'intention des étudiants s'est révélée la manifestation la plus fascinante de la saison annuelle. En 1958, quelque 5,694 étudiants d'écoles secondaires ont assisté à six représentations au cours de la période qui leur avait été réservée. En 1971, des jeunes venus de tous les coins de l'Ontario, du Québec, ainsi que du Michigan, de New York et de l'Ohio ont porté ce nombre à 82,831. Ils arrivent par autobus, par train et dans des voitures particulières pour approfondir les pièces de Shakespeare comme elles devraient être étudiées, c'est-à-dire, au théâtre. Outre le fait d'assister à une pièce à prix réduit, ils bénéficient d'une prime qui n'est pas offerte aux spectateurs réguliers: après le spectacle, l'une des vedettes leur adresse la parole de façon impromptue, et ils ont alors le loisir de lui poser des questions.

Au cours de la saison 1972, les matinées d'étudiants se sont poursuivies pendant deux semaines, en mai, avant l'ouverture officielle et reprendront pendant six semaines, du 11 septembre au 21 octobre, le public étant alors admis le samedi soir. Les pièces de la présente saison, montées à l'intention des étudiants, sont les suivantes: *As You Like it*, *Lorenzaccio* et *King Lear*.

TOURNÉE  
EUROPÉENNE  
DE  
L'ORCHESTRE  
DU  
CNA



*Les membres de l'Orchestre  
du Centre national des Arts.*

L'Orchestre du Centre national des Arts, d'Ottawa, sous la direction de son chef, Mario Bernardi, entreprendra sa première tournée européenne en mai et juin 1973, et donnera des concerts en Angleterre, en France, en Pologne et en Union soviétique.

L'Orchestre, fondé en septembre 1969 pour être l'ensemble instrumental résident du nouveau Centre des Arts dans la capitale nationale, sera alors dans sa quatrième saison lorsqu'il traversera l'Atlantique pour donner des concerts dans huit grandes villes européennes et participer aux activités de quatre importants festivals musicaux, Bath, Versailles, Llandaff (Pays de Galles) et Varsovie. Cette tournée, d'une importance capitale pour le jeune Orchestre, a été rendue possible grâce à l'aide du ministère des Affaires extérieures, et s'effectuera un an après le très grand succès que remporta cet ensemble lors de ses débuts à New York au Lincoln Center, et qui lui valut les éloges de quelques-uns des meilleurs critiques américains. Pour le moment, il est prévu que l'Orchestre donnera le premier concert de cette tournée européenne à Varsovie, en Pologne, le 16 mai 1973, à l'occasion du festival international de musique de chambre.

L'Orchestre du CNA a dû refuser une invitation très attrayante, un voyage de trois semaines en Union soviétique, toutes dépenses touristiques payées, en raison de ses engagements avec l'Angleterre et le Pays de Galles. Il prévoit, cependant, passer six jours en Russie, du 17 au 22 mai, pour donner des concerts à Moscou, Leningrad et une troisième ville pas encore déterminée. Les autorités

soviétiques ont également accepté de payer les frais de voyage de l'Orchestre, de Russie jusqu'à la prochaine étape de son itinéraire, c'est-à-dire Londres, Angleterre.



*M. Mario Bernardi, chef attitré de l'Orchestre du Centre national des Arts et directeur musical du Centre.*

En Angleterre, l'Orchestre ouvrira le festival de Bath le 25 mai, en donnant un concert dans l'abbaye historique qui célébrera alors le 1000e anniversaire du couronnement du premier roi de toute l'Angleterre. Le directeur artistique de ce festival est sir Michael Tippett, compositeur britannique de grande renommée.

Le 29 mai, l'Orchestre se rendra à Bristol, vieille ville de l'ouest de l'Angleterre, où il jouera dans le Colston Hall, et le 1er juin, il arrivera à Londres pour donner le concert prévu dans le nouveau Queen Elizabeth Hall, sur la rive sud. Le jour suivant, le 2 juin, l'Orchestre repartira vers l'ouest de l'Angleterre pour participer au festival de Llandaff, Pays de Galles, où il donnera un concert dans la vieille cathédrale datant du XIIe siècle.

Deux jours plus tard, le 4 juin, l'ensemble donnera un concert lors du festival de musique de Versailles, parmi les merveilles que l'on doit à Louis XIV. Le concert se tiendra dans le théâtre-bijou du palais, construit pour les divertissements personnels du Roi Soleil par l'un des grands architectes de son temps, Jacques Ange Gabriel.

## SAUVONS LES BÉBÉS EN DANGER

Spécialistes en soins dentaires, pédiatres et inspecteurs gouvernementaux de produits dangereux se sont concertés pour donner aux bébés canadiens de meilleures chances de faire de beaux vieillards.

Il s'agit de rendre la vie des tout-petits plus sûre...qu'ils soient dans leur lit...qu'ils sucent leur tétine...mordillent un anneau de dentition...s'amuse dans leur parc ou sautillent dans leur sauteuse.

Cet été, la Société canadienne de pédiatrie examinera les normes en vigueur et proposera de meilleures mesures de sécurité pour les lits, les parcs et les sauteuses. Un pédodontiste de l'Université du Manitoba a été chargé d'apprécier les dangers que présentent les tétines et les anneaux de dentition sur le marché et de proposer des façons d'en accroître la sûreté. Les responsables du ministère de la Consommation et des Corporations, qui ont demandé que ces études soient faites, rédigeront ensuite des dispositions législatives.

Les conclusions des études devraient être connues d'ici la fin de l'année; le Gouvernement pourra alors prendre des mesures propres à accroître la sécurité de la vie des tout-petits.

Les bébés qui meurent dans leur lit sont une préoccupation majeure. Au Canada, en 1968 (les derniers chiffres disponibles), 106 bébés de moins de 11 mois sont morts étouffés. S'il n'a pas toujours été facile de préciser la cause exacte de la mort, on soupçonne que certains bébés se sont retournés dans leur lit, se sont coincé la tête entre les barreaux ou ont avalé leur propre vomissure. D'autres ont avalé des tétines ou des rondelles de tétines mal conçues et se sont asphyxiés.

Les spécialistes de la sécurité des enfants s'étonnent du nombre de cas non signalés de bébés qui se pincent ou s'écrasent les doigts dans les ressorts de leur sauteuse. Une épaisse gaine en plastique pourrait éliminer ce danger.

La réglementation relative aux anneaux de dentition remplis de liquide a été renforcée récemment: on a constaté que deux modèles contenaient des bactéries nocives. Le ministère de la Consommation et des Corporations a ordonné aux magasins de ne plus vendre ces anneaux, dangereux pour les bébés. Désormais, le fluide dans les anneaux devra être stérile et le contenant fait d'une substance qui peut être sucée sans danger.

Les parcs à bébés, faits en plastique ou en corde à larges mailles, peuvent aussi constituer un danger pour les bébés. Si les mailles sont trop larges, l'enfant peut y passer la tête ou s'y prendre un bras ou une jambe.

Pour le moment, les lits ayant des lattes en bois - l'espace entre elles ne devrait pas excéder trois pouces - devraient avoir un objet tampon entre le matelas et les lattes.

Afin de réduire le taux de mortalité et d'accidents chez les tout-petits, le Gouvernement a pris des mesures pour réglementer la peinture au plomb que les fabricants emploient pour les jouets et meubles pour enfants.

## PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN DE GÉOLOGIE

Un programme à frais partagés d'études marines et géologiques, dans le détroit Juan de Fuca, au large des côtes de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington, a été mis à exécution récemment par des scientifiques de la Commission géologique du Canada (une division du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), et par des chercheurs de la Commission géologique des États-Unis (une division du ministère de l'Intérieur).

Cette étude marine, qui comporte des levés géologiques et géophysiques, s'est effectuée à bord du navire de recherches canadien *Parizeau*, du 21 mai au 4 juin 1972.

Selon MM. Y.O. Fortier et C.E. McKelvey, respectivement directeur de la Commission géologique du Canada et des États-Unis, le programme vise à approfondir les connaissances géologiques des fonds sous-marins du détroit Juan de Fuca. "Comme la géologie n'a pas de frontières politiques, de dire M. Fortier, une coopération entre les Commissions géologiques du Canada et des États-Unis est très importante pour répondre aux problèmes pressants se rapportant à l'île de Vancouver et à nos plateaux continentaux. Les formations géologiques qui ont été étudiées sous ces eaux internationales devraient donner de nombreuses indications relatives à l'histoire de cette région complexe."

## PERSONNAGES AMUSANTS À LA PLACE DE L'ONTARIO

Des personnages d'animaux et d'oiseaux de 7 pieds de hauteur compteront au nombre des divertissements offerts cet été à la Place de l'Ontario, l'ensemble récréatif estival de Toronto.

La Corneille placide, le Castor timide, un Renard rouge rieur et d'autres personnages amusants ont été créés par la sculptrice canadienne Tanya Petrova à l'intention des enfants qui iront jouer au Village des Enfants, dont l'ouverture est prévue pour juillet. Mme Petrova, qui a elle-même conçu, modelé et cousu les animaux fantastiques reconnaît que ce fut un dur labeur, mais, dit-elle, "j'aime à faire des heureux avec ces personnages".

Les têtes d'oiseaux et d'animaux sont sculptées dans du polystyrène, et les corps sont formés de fil de fer recouvert de coton léger. Le tissu éponge coloré et poreux, ainsi que le feutre employés pour recouvrir les têtes et les corps sont coupés de façon à représenter les figures et à former les ailes et les pattes.

Pour rafraîchir les visiteurs, Mme Petrova a installé, à l'intérieur des personnages, un système de climatisation intégré comportant quatre ventilateurs actionnés par des piles, encastrés dans des



La corneille placide et le castor timide

contenants semblables à des cages d'oiseaux, et dont l'un est situé dans la tête, sans toutefois occuper trop d'espace, tandis que les trois autres sont disséminés dans le reste du corps.

Mme Petrova est aussi en train de fabriquer un raton-laveur, un chevreuil et un orignal qui iront se joindre, au cours de l'été, aux autres animaux déjà sur les lieux.

## LES PROGRAMMES D'AIDE DE 1971-1972

Durant l'année budgétaire 1971-1972, les organisations à but non lucratif qui oeuvrent dans le développement international ont reçu près de 12 millions de dollars de l'Agence canadienne de développement international pour le financement de 421 projets dans 74 pays.

Le coût total de ces projets est de plus de 37 millions de dollars. Le reste de cette somme qui représente deux fois la contribution de l'Agence, est recueillie par les organisations elles-mêmes auprès de sources privées de financement.

Les organisations non gouvernementales canadiennes qui s'intéressent au développement catalysent les efforts et les contributions de milliers de Canadiens qui désirent aider le Tiers-Monde. Voici certains de leurs projets:

- Au Paraguay, le *Mennonite Central Committee* (MCC) aide 1,000 familles nomades à s'installer sur des fermes. Le MCC a inauguré cette année ce projet de trois ans, d'un coût de \$358,000, qui vise à créer des coopératives agricoles, des écoles et des services de santé. L'ACDI lui a accordé une subvention de \$44,000 pour la première année.

- Aux Philippines, avec l'appui du gouverneur et de l'évêque, le *Responsible Parenthood Council* enseigne le planning familial aux couples de la province de Tarlac. L'ACDI et OXFAM-Canada ont tous les deux offert des contributions de \$20,000 à ce projet à caractère entièrement national.

- En Afrique, l'ACDI a subventionné le plus grand et le plus petit des projets lancés en 1971. L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix a reçu \$300 de l'ACDI pour acheter des bicyclettes aux travailleurs sociaux du Dahomey. D'autre part une subvention de \$315,000 a été accordée aux Frères des Écoles chrétiennes pour agrandir et équiper l'école d'enseignement technique et professionnel de Douala, au Cameroun.

L'ACDI aide les organisations non gouvernementales depuis 1967 grâce à des subventions représentant habituellement 50 p. 100 du coût total du projet.

En 1971-72, la plus importante subvention, soit 4.85 millions de dollars, a été accordée au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Le SUCO a pour sa part recueilli un montant de huit millions en fonds, biens et services et a envoyé 1,250 travailleurs volontaires dans 40 pays. Le Service administratif canadien outre-mer (SACO) a reçu \$682,500. Le

programme du SACO, d'un coût total de 2.3 millions, a permis d'envoyer, dans 20 pays, 151 travailleurs volontaires.

L'ACDI a accordé à l'Asie 1.1 million de dollars pour réaliser 61 projets; à l'Afrique du Commonwealth et au Moyen-Orient, \$929,000, pour 86 projets; à l'Afrique francophone, \$945,000, pour 61 projets; à l'Amérique du Sud, \$863,000, pour 63 projets et à l'Amérique centrale, \$224,000, pour 22 projets. Le reste de la somme a été consacré à des projets canadiens et multinationaux.

## DIRECTIVES CONTRE LA "PILULOMANIE"

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé des directives visant à diminuer la possibilité d'acquérir l'habitude des médicaments, et à réduire la pression exercée sur les parents pour qu'ils achètent des vitamines à leurs enfants, conséquence de certaines méthodes publicitaires utilisées à la radio et à la télévision.

### LA PILULOMANIE

"Notre premier souci est de réduire autant que possible l'influence d'une publicité qui crée et favorise l'habitude des médicaments. On fait souvent allusion à ce phénomène que l'on appelle "la pilulomanie". L'usage inconsidéré de médicaments d'un goût agréable et présentés sous une forme populaire peut être virtuellement dangereux en soi pour les enfants, et pourrait probablement le devenir davantage à mesure qu'ils vieillissent.

En plus de nous préoccuper de la sécurité et de la santé de la jeunesse canadienne, nous nous rendons bien compte que la publicité de certains produits vitaminés pour enfants, à la radio et à la télévision, met davantage l'accent sur les primes offertes que sur l'intérêt thérapeutique de ces produits. Cette façon d'insister sur les primes offertes a souvent pour résultat que les enfants exercent une pression sur les parents pour qu'ils achètent un certain produit qui n'est pas véritablement nécessaire, ou un produit vitaminé plus coûteux que bénéfique."

Les directives imposent également des limites au recours à des personnalités ou à des personnages pour mousser la vente de vitamines pour enfants.

Voici les directives établies par les fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé, après consultation avec des représentants de fabricants de produits vitaminés pour enfants:

1. La publicité ne doit pas exagérer les bienfaits des vitamines, ni présenter le fait de prendre des vitamines comme étant un "plaisir" ou l'apanage des "plus grands".
2. La publicité ne doit pas laisser entendre que tout le monde a besoin de prendre des vitamines.
3. La publicité ne doit pas enseigner l'auto-médication aux enfants.
4. La publicité ne doit pas amener indûment les enfants à insister auprès de leurs parents pour que

ceux-ci achètent des produits vitaminés en raison des primes spéciales qui sont offertes.

5. La publicité ne devrait pas avoir recours à des personnages connus à l'échelle nationale dans la présentation directe de produits vitaminés pour enfants.

M. Munro a fait observer que ni lui ni les fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé ne mettent en doute l'innocuité des produits en question ou l'honnêteté des méthodes de commercialisation des produits.

"En ce qui a trait à la commercialisation de ces produits, notamment à la publicité à la radio et à la télévision, le ministère se doit d'examiner ces questions sous leur vrai jour de façon à ne pas influencer indûment les enfants", a ajouté le ministre.

Les directives entreront en vigueur le 1er juin prochain. Toutes les annonces présentées actuellement à la radio et à la télévision seront révisées en fonction de ces directives. Les annonces qui s'avèreront acceptables pourront être diffusées après cette date. Les nouvelles annonces devront être conformes aux exigences établies par les directives.

Toute la publicité des produits régis par la Loi des aliments et drogues doit être approuvée par le ministère fédéral de la Santé avant d'être mise en ondes à la télévision ou à la radio. A cet égard, le ministère joue le rôle de conseiller auprès du Conseil de la Radio-Télévision canadienne. La loi inclut également les médicaments brevetés, souvent appelés produits "grand public".

## PREMIER PRIX À UN FILM DE L'ONF

Le film documentaire canadien "Plus de Lait pour Plus de Monde" (*More Milk for More People*) a remporté un premier prix au troisième Concours international du film et de la télévision pour l'agriculture, la nourriture et la consommation à Padoue (Italie).

Le film a été réalisé en 1965 par l'Office national du film (ONF) du Canada pour le compte du ministère du Commerce d'alors. Il a été inscrit au concours par l'ambassade du Canada à Rome et a mérité comme premier prix une plaque d'argent dans la catégorie de l'élevage.

Le film est conçu de façon à faire connaître aux éleveurs de bétail et représentants des gouvernements à l'étranger les mérites du bétail canadien Holstein-Friesian. Il fait aussi voir jusqu'à quel point il est facile de faire l'achat et d'expédier le bétail à partir du Canada et fait ressortir l'aide fournie par le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce, l'Association Holstein-Friesian du Canada et les exportateurs canadiens.

Le film a été largement diffusé par l'entremise des bureaux canadiens des délégués commerciaux à l'étranger et il est encore en demande sept ans après sa production. Des bandes sonores sont disponibles en français, en anglais, en espagnol, en japonais, en allemand, en italien et en portugais.